

DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 18/06/2013

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 juin 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, Melle DAVERAT, Mme ROCA (a procuration pour Mme DUBUN), M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLLIN), LEFORT.

**Etaient excusés :** M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA) MM. LASSUS, MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**  
**Délibération n°10**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : régularisation limites de parcelles – Ancien Camping**

Depuis plusieurs années maintenant la commune utilise une parcelle en bordure de l'ancien camping, propriété de Monsieur TASTET Jean, cadastrée Section A, numéro 2592, d'une surface de 749 m<sup>2</sup>.

Il est proposé à notre assemblée d'acquérir cette parcelle pour un montant de 380 €, selon l'évaluation réalisée par les services des domaines.

Il est demandé à notre assemblée :

- d'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de l'acte,
- de désigner Maître PEYREBLANQUES pour la rédaction de l'acte

.../...



*Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.*

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,**

**J.-F. BROQUÈRES**